

La peine capitale

Non, monsieur le Président, je ne suis pas venu ici aujourd'hui pour présenter la situation sous des couleurs séduisantes mais, ayant déjà été agent secret dans la lutte contre les trafiquants de stupéfiants, je dois vous dire que, pour ces gens-là, la vie humaine n'a à peu près aucune valeur. Le nombre de personnes tuées chaque année dans le secteur nord-américain du trafic illégal de stupéfiants illustre ce manque de respect pour la vie humaine.

● (1320)

Ce n'est là qu'un exemple parmi tant d'autres d'activités criminelles qui bafouent la vie humaine. On pourrait y ajouter le prêt usuraire, la prostitution, le jeu, l'extorsion, l'enlèvement et, pire encore, le terrorisme.

A propos de guerre, je suis persuadé que si une puissance étrangère menaçait la vie de nos concitoyens, nous n'hésiterions pas à imposer aux envahisseurs la peine capitale, afin de protéger la société. Quelle différence y a-t-il entre un envahisseur étranger et le criminel qui menace la société?

A titre de législateurs et de chefs de file, il me semble que nous avons le devoir de protéger nos concitoyens contre ceux qui portent atteinte à leur vie. La peine capitale constitue, pour ce faire, un moyen nécessaire, une réaction aux méthodes ultimes employées par l'ennemi. Dans le cas qui nous intéresse, l'ennemi, c'est de toute évidence celui qui planifie le meurtre de propos délibéré, celui qui tue des membres innocents de la société, y compris nos amis et parfois des membres de notre famille.

Avec tout le respect que je dois aux membres du barreau et de la magistrature de notre pays, je dois dire qu'il est impossible d'évaluer véritablement la gravité de la situation sans avoir été exposé aux réalités concrètes de la lutte contre le crime telle qu'elle se pratique dans les rues de nos villes. Ni une déposition, ni un rapport de police, aussi bien présentés soient-ils, ne permettent de comprendre véritablement la mentalité du criminel à quelqu'un qui n'a pas observé directement son comportement. Rien de ce qui est écrit ou dit après le fait n'arrive vraiment à décrire le phénomène.

Selon certains, les autorités chargées de l'application de la loi voient dans la peine capitale un instrument de vengeance qui leur permet de régler des comptes. Je n'hésite pas à déclarer catégoriquement qu'il n'en est rien dans l'esprit des agents de police et des agents des services correctionnels. Comme tous les autres membres de la société, ils cherchent uniquement à améliorer leur profession et à libérer la société du crime et de la violence. Comme la plupart des Canadiens, je crois que nous devons assurer le maintien de la loi et de l'ordre dans les villes du Canada pour garantir la sécurité en tout temps.

En temps de guerre, ce n'est pas l'esprit de vengeance qui motive les individus et les collectivités. Ce n'est pas pour se venger qu'on extradé les criminels de guerre mais pour isoler de la société ceux qui planifient délibérément l'homicide et qui refusent d'agir en respectant les limites imposées par la société. Dans la plupart des cas, les partisans de l'abolition n'ont rien à redire au traitement accordé aux criminels de guerre. Alors, il faut être cohérent.

On a beaucoup parlé de l'utilisation de la peine capitale comme moyen de dissuasion. Préviend-elle vraiment les meurtres prémédités? Selon moi, il s'agit d'une question de justice et non d'utilité. Je pense également que l'effet de dissuasion est loin de s'appliquer de façon générale et qu'il est plutôt faible, au mieux.

Comme un juge éminent l'a écrit un jour: «La peine capitale est un avertissement comme le faisceau d'un phare. Nous entendons parler des naufrages, mais pas des navires qui peuvent naviguer sans encombre grâce au phare. Nous n'avons aucune preuve du nombre de navires que le phare permet de sauver, mais nous ne le démantelons pas pour autant».

Selon moi, la dissuasion est un facteur. Cependant, face à certains crimes, nous devons partir du principe qu'ils sont si terribles, si abominables pour la population que seule la peine capitale peut montrer clairement à ces criminels que la société se défendra contre des actions de ce genre.

Nous devons être très prudents en désignant les crimes passibles de la peine de mort. Même alors, nous ne devrions infliger la peine de mort qu'en dernier ressort. Au nom des partisans de la peine de mort, je crois pouvoir dire que si nous pouvions trouver un autre moyen de sévir contre ces crimes abominables qui nous accorderait la protection que nous recherchons, nous accepterions incontestablement cette solution.

Je voudrais aborder brièvement la question de l'opinion publique. Nous savons que d'après les sondages d'opinions et d'autres méthodes qui sont utilisées pour évaluer l'opinion publique, plus de 70 p. 100 des Canadiens réclament le rétablissement de la peine capitale pour certains meurtres.

Je sais que les pseudos intellectuels au Canada, comme ailleurs, trouvent que les Canadiens sont mal informés et raisonnent comme l'homme des cavernes. En toute déférence, je ferai remarquer à ce prétendu groupe élitiste qu'il a oublié les principes fondamentaux judéo-chrétiens. Ils sont devenus dans la plupart des cas des sectaires des droits de l'homme, qui pensent que toutes les règles, toutes les réglementations et toutes les lois si laxistes soient-elles ne doivent pas empiéter sur les droits de l'individu même quand il s'agit de défendre l'obéissance civile dans la société. Ce n'est pas parce que tout le monde fait une chose qu'elle est bien. Comme le gouvernement précédent qui a été au pouvoir de 1968 à 1984, ils voudraient permettre aux minorités d'imposer leur volonté à la majorité. Ce n'est pas ce que les Canadiens veulent. Ils veulent pour gouverner le pays des valeurs traditionnelles puisées à la saine philosophie judéo-chrétienne.

Les Canadiens attendent de la Chambre des communes une orientation et des lois qui ne les obligent pas à se constituer en groupes d'auto-défense, ou à s'armer dans leur maison ou dans leur entreprise pour repousser la vague de violence et de criminalité qui s'abat sur notre société. Je peux évoquer les incidents de Calgary, de Montréal et d'Ontario, où des gens ont senti la nécessité de s'armer et de se défendre contre l'action du «milieu». Il faut régler cette question tout de suite et une fois pour toutes.